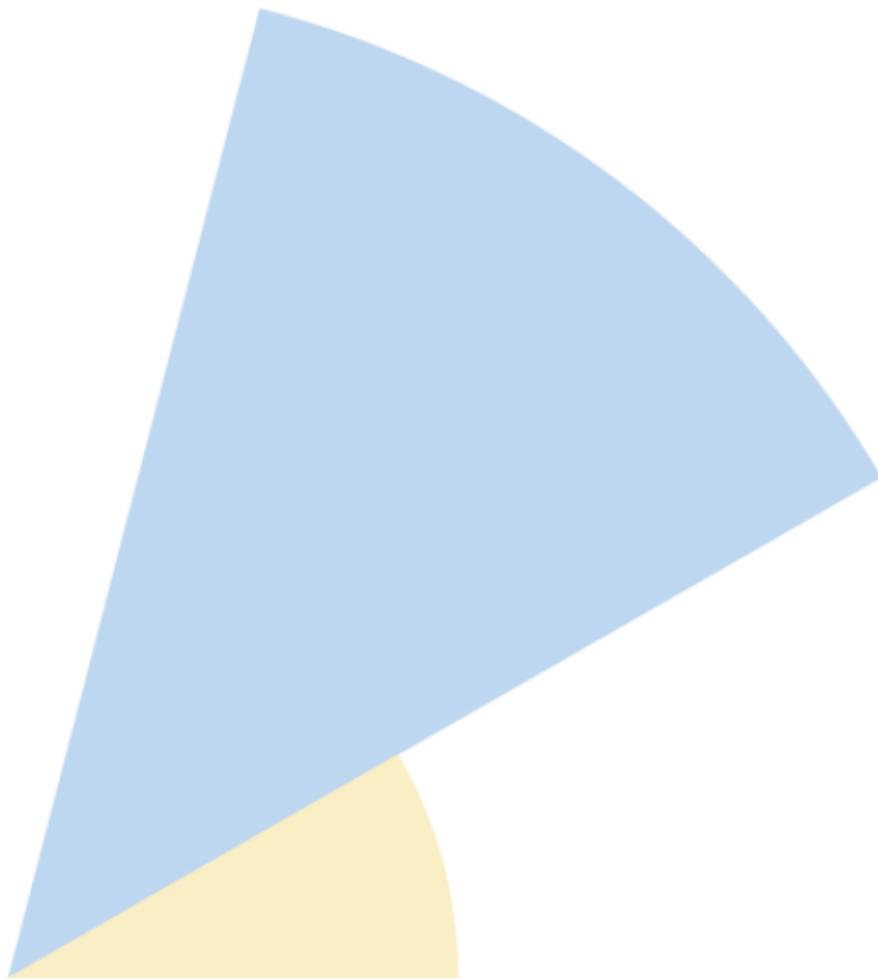


# Annexes



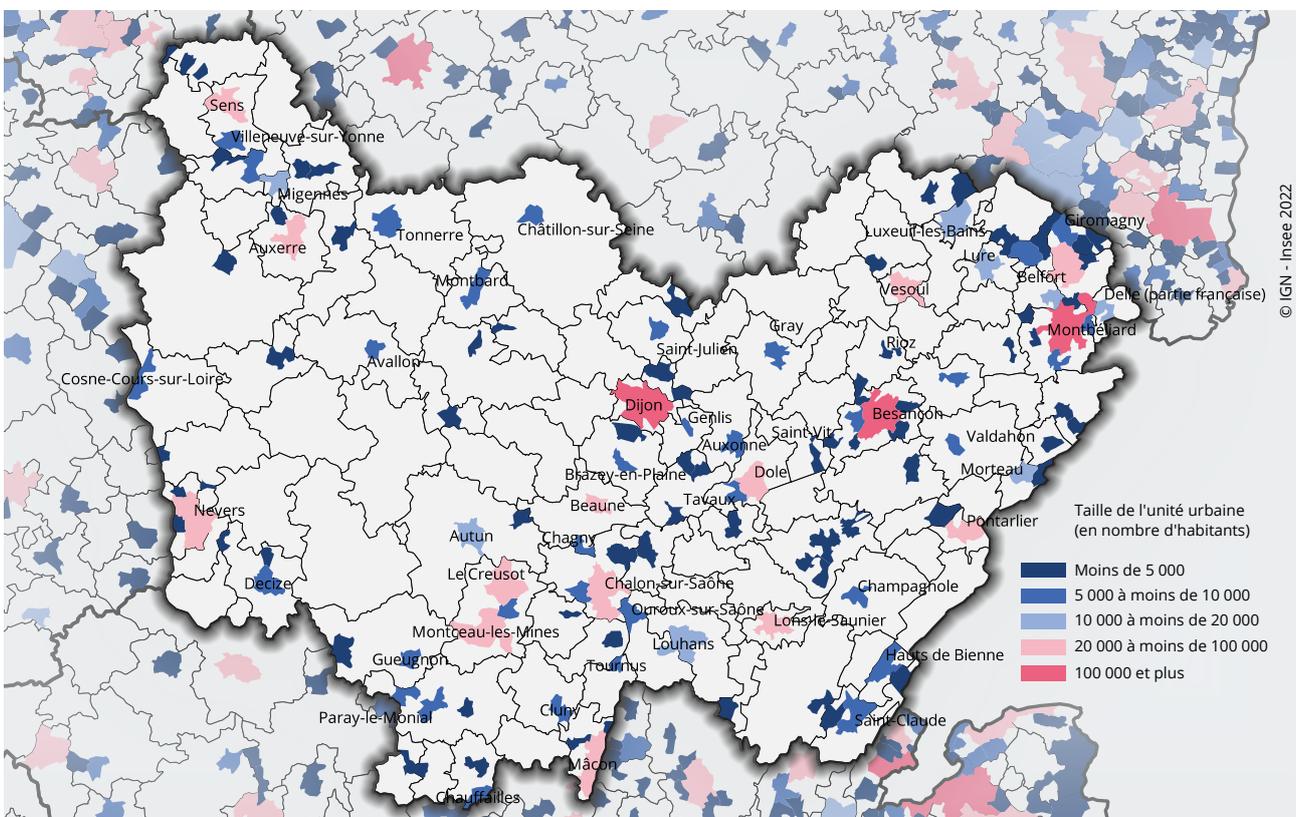
# Les unités urbaines

La Bourgogne-Franche-Comté est la région la moins urbanisée de France métropolitaine. Elle compte 129 unités urbaines dans lesquelles résident 57 % de ses habitants. Ces unités urbaines sont souvent de petites tailles : près de

9 sur 10 comptent moins de 20 000 habitants. 71 comptabilisent moins de 5 000 habitants, 34 de 5 000 à moins de 10 000 habitants et 8 de 10 000 habitants à moins de 20 000 habitants. Seules les unités urbaines de Dijon,

Besançon et Montbéliard rassemblent plus de 100 000 habitants. Ces trois unités urbaines abritent 18 % de la population régionale.

## ► Zonage en unités urbaines



Source : Insee, Recensement de la population 2018.

### ► Définitions

La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Une **unité urbaine** est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants (<https://www.insee.fr/fr/information/4802589>).

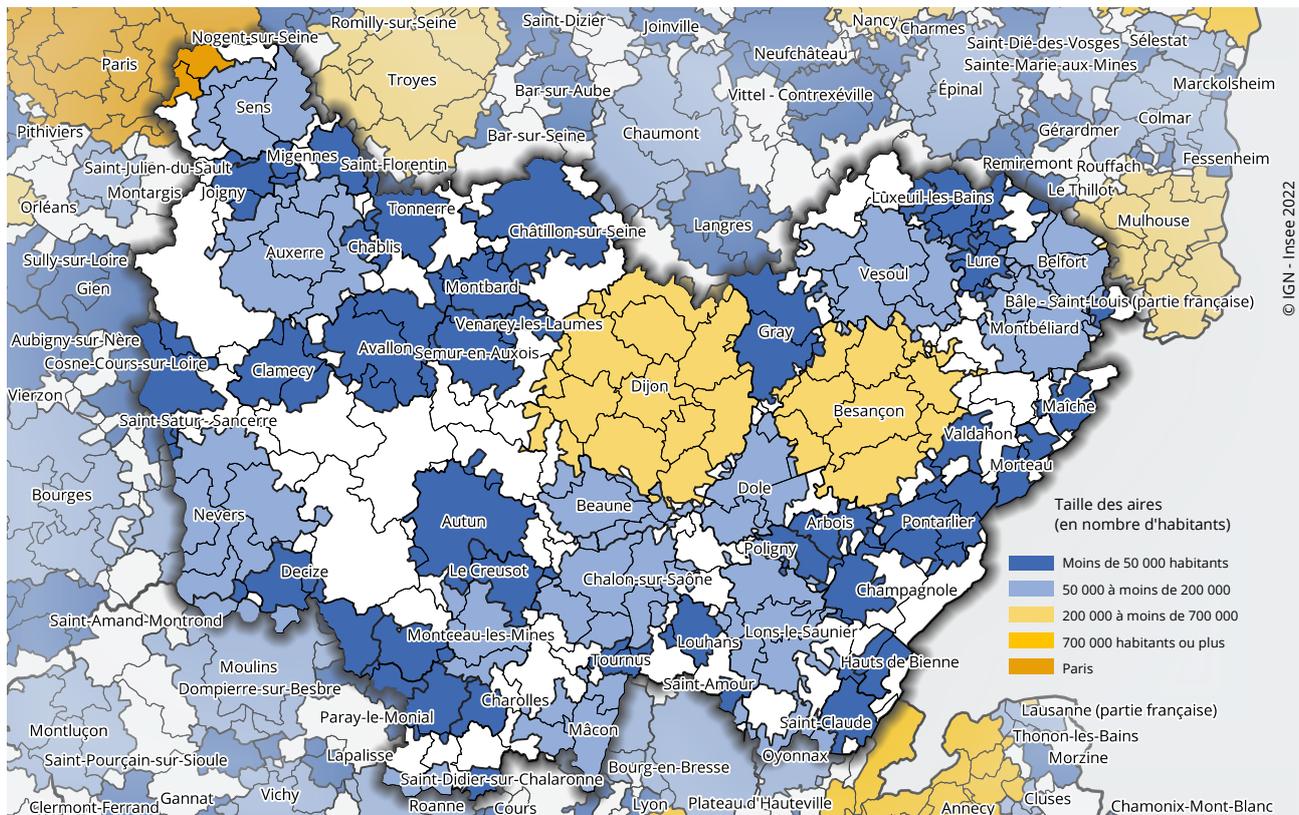
# Les aires d'attraction des villes

Les aires d'attraction des villes (AAV) structurent le territoire : elles sont constituées de pôles à forte densité de population offrant un minimum de 1 500 emplois. Leurs couronnes, et plus généralement, leurs espaces d'influence en font également partie.

Les 55 AAV de Bourgogne-Franche-Comté concentrent 90 % de l'emploi et de la population. La majorité des AAV de la région comptent moins de 50 000 habitants. Les deux plus grandes, Dijon et Besançon, comptent respectivement

410 500 et 279 200 habitants. Avec la Corse, la Bourgogne-Franche-Comté est la seule région de métropole à n'avoir aucune aire de plus de 500 000 habitants.

## ► Zonage en aire d'attraction des villes



Source : Insee, Recensement de la population 2018.

## ► Définitions

Le zonage en **aires d'attraction des villes 2020** se substitue au zonage en aires urbaines 2010. Une aire est composée d'un pôle, défini principalement à partir de critères de densité et de population, ainsi que d'une couronne constituée des communes environnantes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Un seuil d'emplois (1 500) est ajouté de façon à éviter de considérer comme pôles des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois. Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie. La définition des aires d'attraction des villes est cohérente avec les concepts européens et internationaux. Les très grands pôles coïncident avec la définition d'Eurostat des « cities » pour permettre des comparaisons internationales et visualiser l'influence en France des villes étrangères (<https://www.insee.fr/fr/information/4803954>).

## ► Pour en savoir plus

- **Desnoyers C., Ville H.** « Les aires d'attraction des villes en Bourgogne-Franche-Comté : des aires de petite taille et peu dynamiques démographiquement », *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* n° 111, novembre 2020.

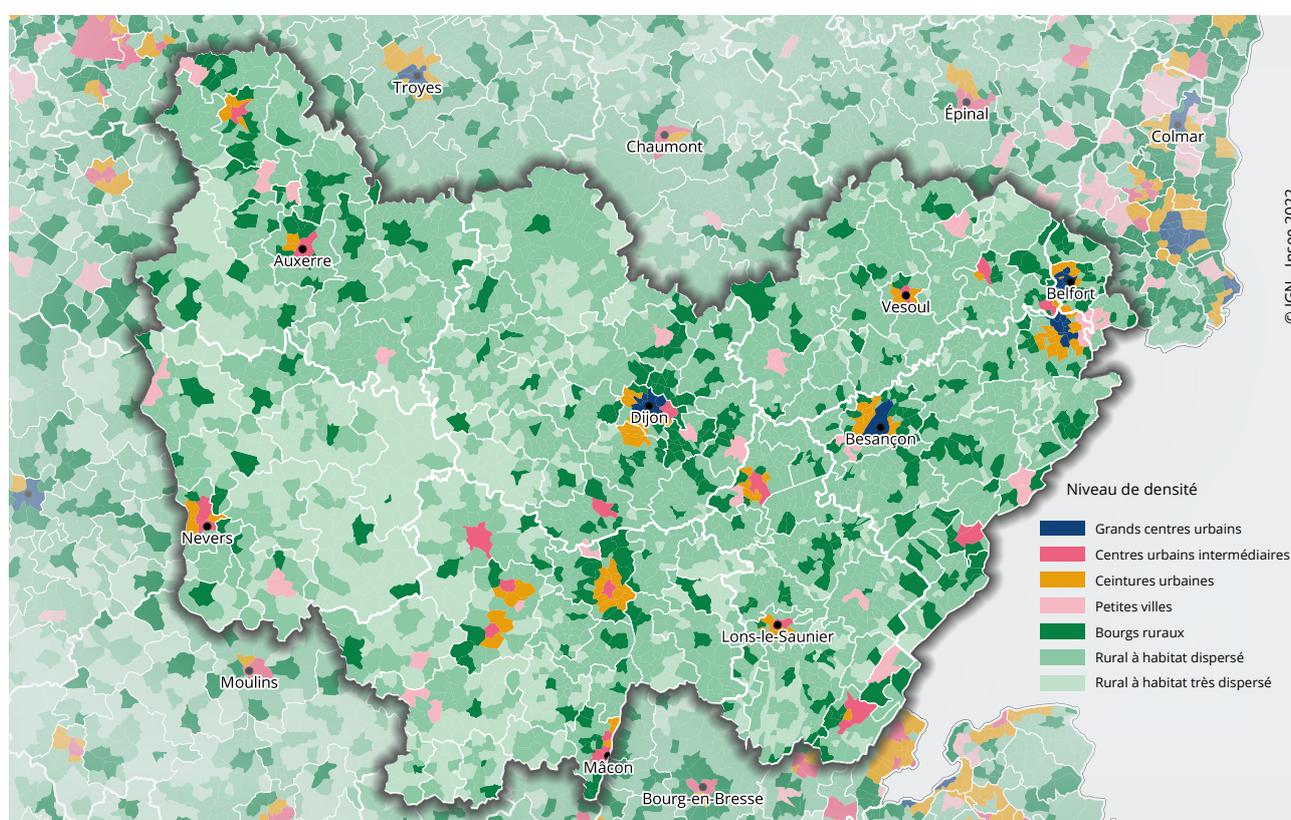
## La grille communale de densité

La région Bourgogne-Franche-Comté est la première région rurale de France. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 55 % de la population régionale réside dans une commune rurale contre seulement un tiers au niveau national. Près de 95 % des 3 700 communes et de la

superficie de la région sont localisées dans l'espace rural. Trois types de ruralité coexistent dans ces espaces peu denses : les bourgs ruraux (91 hab/km<sup>2</sup> en moyenne), le rural à habitat dispersé (30 hab/km<sup>2</sup>), et le rural à habitat très dispersé

(11 hab/km<sup>2</sup>). À l'opposé, l'espace urbain est composé des grands centres urbains (2 018 hab/km<sup>2</sup>), des centres urbains intermédiaires (698 hab/km<sup>2</sup>), des ceintures urbaines (260 hab/km<sup>2</sup>) et des petites villes (225 hab/km<sup>2</sup>).

### ► Grille communale de densité



Source : Insee, Recensement de la population 2018.

#### ► Définitions

La **grille communale de densité** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. L'appartenance à un niveau de la grille n'est pas simplement liée à la densité moyenne de population calculée sur l'ensemble de la commune (incluant les surfaces non habitées comme les forêts, la montagne et les champs), elle prend en compte la présence au sein de la commune de zones concentrant un grand nombre d'habitants sur une faible surface (<https://www.insee.fr/fr/information/6439600>).

## Les emplois abrités et exposés (G1 à G4)

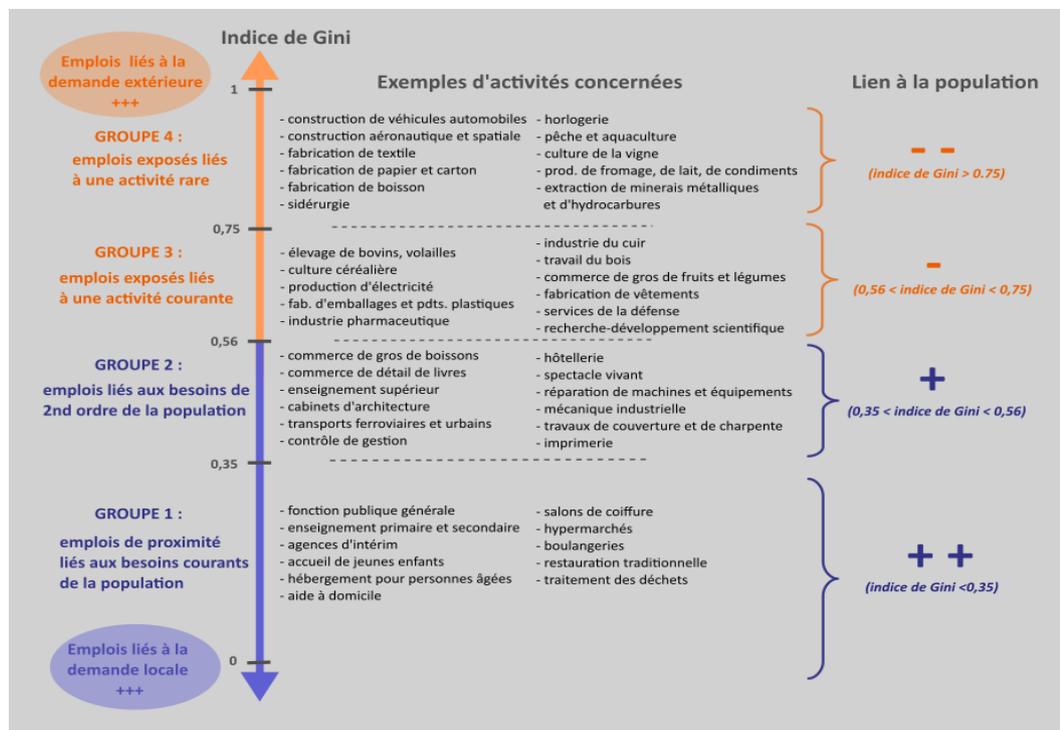
Les travaux de Frocrain & Giraud sur la question des emplois abrités et exposés, constituent le point de départ de cette classification d'emplois. D'après leurs études, le secteur exposé correspond aux activités de biens et de services pouvant être produites dans un pays ou territoire et consommées dans un autre. Ainsi les emplois du secteur exposé sont en concurrence avec des emplois situés dans d'autres territoires. Ces emplois tendent à se concentrer géographiquement afin de profiter d'économies d'échelle, de l'accès aux infrastructures de transport ou à certaines matières premières. À l'inverse, le secteur abrité produit pour satisfaire exclusivement la demande intérieure et locale. Les emplois de ce secteur ne sont en concurrence qu'avec des emplois implantés dans la même zone. Ces activités sont spatialement beaucoup

plus dispersées que les activités exposées, puisqu'elles servent à des clients locaux. Elles ont tendance à suivre la répartition de la population et des revenus. Les travaux des deux chercheurs se sont notamment appuyés sur les données du recensement de la population pour estimer l'emploi et de la comptabilité nationale pour estimer la demande adressée aux ménages et aux entreprises.

La publication citée en référence en bas de page a mesuré le lien entre la répartition de l'emploi et la répartition de la population à un niveau plus détaillé de la nomenclature d'activités française (NAF). Les données du recensement de la population ont ainsi été utilisées pour disposer de l'emploi selon les 732 postes de la NAF. Les répartitions des emplois et de la population par zone d'emploi ont été comparées à l'aide d'un indice de Gini

pour ces 732 activités. Ce calcul permet *in fine* de mesurer simplement la dépendance d'une activité à la présence de la population locale. Ce lien est représenté par un indice compris entre 0 et 1. Plus l'indice est proche de 0, plus la répartition de l'emploi correspond à celle de la population sur le territoire, synonyme que l'emploi dépend essentiellement de la demande locale. À l'inverse, un indice proche de 1 signifie que la répartition de l'emploi ne dépend pas de la répartition de la population, donc dépend davantage de la demande extérieure. Les indices de Gini ainsi obtenus pour les 732 sous-classes ont été hiérarchisés et répartis en 4 groupes d'emplois, du groupe ayant les indices les plus faibles, à celui ayant les indices les plus élevés. Les groupes se distinguent ainsi les uns des autres par leur lien avec la demande locale ou la demande extérieure.

### ► Les activités de la NAF peuvent être réparties en 4 groupes selon leur lien avec la demande locale



Source : Insee, Recensement de la population 2016.

### ► Pour en savoir plus

- Chassard M. « Emploi en Bourgogne-Franche-Comté, de grandes agglomérations dépendantes de la demande locale et de petits territoires spécialisés très exposés à la demande extérieure », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 77, octobre 2020.

# Les services et équipements rares

Les services et équipements rares sont issus de la publication citée en référence en bas de page.

### Liste des services et équipements rares

Autre établissement pour adultes et familles en difficulté	Etablissement santé moyen séjour
Spécialiste en psychiatrie	Spécialiste en pédiatrie
Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires	Produits surgelés
Police	Adultes handicapés : hébergement
Location automobiles, utilitaires légers	Hypermarché
Réseau de proximité pôle emploi	Enfants handicapés : hébergement
Etablissement psychiatrique	Poissonnerie
Etablissement santé court séjour	Dialyse
Formation santé	CHRS : centre d'hébergement et de réadaptation sociale
Aide sociale à l'enfance : hébergement	Tribunal de grande instance
Personnes âgées : soins à domicile	Audio prothésiste
Spécialiste en gastro-entérologie hépatologie	Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle
Adultes handicapés : services d'aide	Travail protégé
Urgences	Psychomotricien
Théâtre	Spécialiste en pneumologie
Tribunal d'instance	Structure psychiatrique en ambulatoire
Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	Tribunal de commerce
Aide sociale à l'enfance : action éducative	Direction Départementale des Finances Publiques
Supérette	Salle non spécialisée
Centre de santé	Magasin de revêtements murs et sols
Lycée d'enseignement professionnel	Spécialiste en stomatologie
Centre de formation d'apprentis hors agriculture	Adultes handicapés : services de soins à domicile
Musée	Etablissement santé long séjour
Conservatoire	Transfusion sanguine
Maternité	Autre formation continue
Institut universitaire	Hospitalisation à domicile
Conseil de prud'hommes	UFR

#### ► Pour en savoir plus

- **Hilal M., Piguet V.** « Les fonctions de centralité d'équipements et de services dans les dynamiques territoriales », ANCT, novembre 2020.